

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2013

Etaient présents : Joël DERRIEN, Ginette MINIYOU, André PENVERN, Bruno JAFFRE, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS, Christine KERDRAON, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Absent excusé : Françoise GOLIES.

Le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

1°) Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2013 :

Les taux des trois taxes directes locales pour 2013 sont fixés, à l'unanimité, de la façon suivante :

- Taxe d'habitation	10.71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30.82 %

2°) Budgets primitifs 2013 :

Les budgets primitifs 2013 sont approuvés à l'unanimité de la façon suivante :

Budget principal :

- Section de fonctionnement : s'équilibre en recettes et en dépenses à	1 011 129.21 €
- Section d'investissement : s'équilibre en recettes et en dépenses à	743 647.40 €

Budget « eau et assainissement » :

- Section de fonctionnement : s'équilibre en recettes et en dépenses à	186 935.54 €
- Section d'investissement : s'équilibre en recettes et en dépenses à	716 850.01 €

3°) Déplacement de l'abri « jeunes » :

La commission « jeunesse, sports et loisirs » propose de déplacer l'abri « jeunes » du stade jusqu'à l'aire située à proximité de l'école. Un grillage sera installé entre la partie publique et la propriété privée attenante. Cette proposition est justifiée par les raisons suivantes : il s'agit de l'endroit où les jeunes se retrouvent déjà actuellement et les habitations sont plus éloignées de cet espace qu'elles le sont de l'emplacement actuel. La question de la proximité de l'aire de jeux pour enfants est soulevée. Le Conseil Municipal décide, par onze voix « pour » et une voix « contre », d'installer l'abri « jeunes » sur la partie publique située à proximité de l'école. Pierre SCOARNEC pense qu'il ne s'agit « pas d'une bonne solution, c'est juste reporter le problème. Il faut un local fermé pour les jeunes ». « Qui dit local, dit animateur » indique Guy BOURHIS.

4°) Schéma directeur d'alimentation en eau potable : modification de la convention :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la convention de groupement établie dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable sur les Communes de Saint-Thurien, Querrien, Locumolé, Tréméven et Guilligomarc'h. Cette modification concerne le coût de l'opération qui sera réparti entre les communes au prorata du volume d'eau facturé au 31 décembre 2012.

5°) Médiathèque : fixation du prix de vente des livres « désherbés » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la vente des livres « désherbés » de la médiathèque lors de troc et puces et portes ouvertes (1) et fixe les tarifs suivants :

- Petit livre (livre de poche...)	0.50 €
- Grand livre (couverture souple)	1.00 €
- Grand livre (couverture cartonnées)	2.00 €

Il est demandé que l'argent récolté serve à l'acquisition de nouveaux livres. L'argent sera versé dans la caisse de la Commune au même titre que les abonnements.

(1) Précision : Lors du Conseil Municipal, nous n'avons évoqué que le troc et puces ; Valérie COMBOT a ensuite indiqué que cette opération pouvait également être réalisée lors de « portes ouvertes ».

Questions diverses :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la consultation lancée pour la mise en place des compteurs de sectorisation, une seule offre a été déposée. Il a déclaré la consultation sans suite et l'a relancée. La date limite de dépôt des offres est fixée au 13 mai 2013 à 12 heures. Les membres du conseil municipal, surpris car certaines entreprises locales n'ont pas répondu, souhaitent qu'un avis de consultation paraisse dans la presse locale, à savoir « Le Télégramme » et « Ouest France ».

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 15 avril 2013

Le Maire

 Joël DERRIEN.

